

Note d'information

Ref : NI-01-0316 / RTM

« Suivi communautaire des forêts en temps réel » ou « Community - based real - time forest monitoring » (RTM)

PROCESSUS FLEGT

Les communautés forestières acteurs passifs du processus ?

L'Etat dresse un bilan négatif de la participation des communautés au comité national de suivi de la mise en œuvre du processus

Le point focal FLEGT du MINFOF, a été formel, « les communautés ne participent pas activement aux sessions du comité national de suivi (Comité) de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) pour l'application des réglementations forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés (FLEGT). Les représentants de forêts communautaires et des communautés autochtones ne posent pas les vrais problèmes liés à la mise en œuvre de l'accord ».

Ces propos ont été recueillis le 03 février 2016 à Kribi, au cours d'un atelier de redynamisation et de restructuration des forêts communautaires pour une meilleure participation à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Cet atelier, organisé par l'association Forêts et Développement Rural (FODER), regroupait 15 représentants de forêts communautaires des régions forestières du Cameroun.

En effet, l'APV encadre la participation de tous les acteurs à la mise en œuvre de l'accord. Le Comité est une instance de suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ; il est l'organe consultatif des parties prenantes à l'accord. Il est créé par l'arrêté n°126/CAB/PM du 10 septembre 2012 qui, accorde deux places aux représentants des forêts communautaires et des peuples autochtones en son sein. L'article 2 dudit arrêté, précise que le rôle du Comité est d'étudier, d'élaborer, d'émettre des avis, de formuler toutes suggestions ou propositions au Gouvernement sur les questions relatives au suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, y compris la mobilisation des financements nécessaires.

Entre 2012 et février 2016, sept (07) sessions du Comité se sont tenues. Mais selon le Ministère des forêts et de la faune, les représentants des communautés pourtant présent à ces sessions, ont été passifs. Plusieurs constats justifient cette position : les deux représentants des communautés n'ont jamais fait la demande des comptes rendus des sessions ; le Comité n'a aucune information sur les activités de restitution des représentants auprès de leurs pairs ; leurs interventions ne sont pas pertinentes et constructives et n'aboutissent jamais à la formulation de recommandations pertinentes pour les communautés. A cette date la représentation des communautés ne sert pas vraiment les intérêts de celles-ci ; conclut le représentant de l'administration en charge des forêts. Les arguments pour la défense leurs intérêts viennent en général des représentants de la société civile et de l'administration.

Le représentant des forêts communautaires, interrogé sur cette question s'est défendu. Il a déclaré qu'il y a eu des sessions ou des recommandations avaient été formulées par le président du Comité suite à son intervention. Pour s'illustrer, il a cité la 5ème session du Comité tenu en novembre 2014 où la parole lui avait été donnée pour présenter les préoccupations des communautés locales. Il avait alors à l'occasion relevé et révélé les problèmes existant dans le processus de délivrance des lettres de voiture pour le transport des bois produits par les forêts communautaires, ainsi que les problèmes d'exploitation forestière illégale auxquelles font face ces dernières.

Afin d'améliorer le bilan peu flatteur de la participation des communautés au Comité, le Ministère en charge des forêts a émis des recommandations. L'une d'elle a été de suivre et d'apporter un appui à la participation des communautés ; ce que fait l'association FODER à travers le projet « Community based Real time forest monitoring » (RTM). Mais il est souhaitable d'envisager une représentation rotative des communautés et des forêts communautaires si on veut assurer une meilleure implication des communautés de toutes les zones forestières et une plus large diffusion de l'Accord.

Auteur : Christiane ZEBAZE HELLOU

